

CONSEIL PORTUAIRE

VENDREDI 18 NOVEMBRE 2011 à 16 H 30

Présents : Mrs Patrice RAFFARIN – Jean-Pierre OLLIVIER – David ZELIE – Loïc TURBÉ – Hugues CHAUVEAU – Jacques MENANTEAU – VICTOR Jean-Michel – MOTTE Florentin – Marcel DANIS.

Secrétaire : Mme BOYER Guylène

A l'ouverture de la séance, Jean-Pierre OLLIVIER distribue la copie du courrier adressé à Mme la Préfète concernant le projet de zones de mouillages plage sud ainsi qu'un email émanant de la DDTM proposant une réunion en mairie le 9 décembre 2011 sur le même dossier.

J.P.O informe le conseil portuaire que le bateau « La Carafe » est à la destruction ce qui va permettre de libérer une place (voir liste d'attente amodiataires).

Il signale aussi que M. Gervier qui a occupé jusqu'à présent un emplacement provisoire dans le port sera installé, convenu avec lui, sur une place de filière.

J.P.O expose la demande de M. Geaffray, il voudrait installer un corps mort dans le port à ses frais, refus du conseil portuaire car de nombreuses personnes figurant sur liste d'attente pourraient faire ce même genre de demande.

J.P.O présente les projets de Metalu et M. Audibert. Metalu n'a pas fait de chiffrage mais il a donné une étude d'aménagement.

Metalu a chiffré l'installation de pontons, sans les pieux pour la stabilité, à 266 000 € Cet aménagement pourrait accueillir 60 places environ. Le conseil portuaire précise qu'il faut vérifier les travaux à effectuer avant de lancer ce projet.

J.P.O annonce l'envoi du devis relatif au dragage du port par le Conseil Général (81500 € HT), pas de subvention. Cependant, la Communauté de Communes a soulevé l'idée d'acheter du matériel pour le nettoyage des ports et parcs à huîtres de l'Ile de Ré. Cette possibilité est en attente de décision. JM attire l'attention sur le coût du matériel. JP.O explique que cet investissement serait financé en partie par l'écotaxe.

J.P.O signale que deux ou trois anneaux seront installés du côté de la cale vers l'Etablissement de Lucien Gendre pour les annexes. JM.V demande une surveillance accrue car il ne faudrait pas que ces annexes restent en permanence.

JP.O rappelle qu'il ne faut pas oublier de faire la rectification de la photographie du projet d'aménagement derrière la maison Pajot/Manguis. JM.V souligne que ce croquis vient du dossier afférent au projet de la ZAD.

JM.V demande si une réunion publique sur cet aménagement ne pourrait avoir lieu pour éclaircir les sujets de conversation extérieure. Une réunion pourra être envisagée lorsque l'achat du terrain sera réalisé.

HC demande à consulter le budget annexe du port 2011. Cette copie du budget sera adressée avec le compte rendu de la réunion de ce jour.

Tarifs 2012 : Discussion sur une augmentation des tarifs 2012. VM propose une augmentation de 5% à soumettre au Conseil Municipal. Le Conseil Portuaire dans l'ensemble demande que des aménagements soient faits avant qu'une réelle augmentation soit mise en place.

Le conseil portuaire vote une augmentation de 3% pour l'année 2012 (augmentation de la vie courante).

Dragage : il faut prévoir un emprunt puisque c'est un projet à venir.

Filières : pour la saison 2011 les réservations ont été bien gérées, prévoir une filière supplémentaire pour la saison 2012 (faire devis). VM demande comment prévoit-on l'entretien de ces filières. JP.O précise qu'il n'y a pas de contrat de maintenance à ce jour. A voir avec les services techniques pour une mise en état, bouées manquantes éventuellement. VM ajoute que les filières doivent être enlevées pour la saison hivernale pour un nettoyage comme sur la commune de La Flotte (du 1^{er} novembre jusqu'au 30 mars).

JM.V annonce les résultats de la pétition. 615 signatures pour l'acceptation du projet du port. Par ailleurs, il demande qu'un croquis soit fait et distribué aux amodiataires pour l'amarrage des bateaux car il y a eu quelques soucis cet été.

DZ demande qu'un projecteur (détecteur) soit installé sur le parapet côté phare pour plus de sécurité. MD demande si l'installation d'une caméra peut-être envisagée. PR informe le conseil portuaire que ce genre d'installation pose des problèmes techniques. Il faut prévoir un ordinateur dans un local avec une armoire imposante, local que nous ne disposons pas. La réglementation pour ce matériel est très complexe.

PR souligne quelques informations :

Dossier des mouillages : la commission nautique a émis un avis favorable mais la commission des sites n'a toujours pas répondu. Un courrier a été envoyé pour relancer le dossier. Une réunion a lieu le 9 décembre 2011 (voir email), le conseil portuaire est invité à se joindre à ce rendez-vous. Les services de l'Etat seront : la DREAL représentée par Mme TRIOLET et la DDTM par Messieurs Serge Halioua et Pascal Boucard.

Etude Phytolab presque terminée, aménagement parking et annexe proposée autour du pas de la Fontaine. Le pas de la Chaloupe est très abîmé, prévoir des travaux assez urgents ainsi que le pas de Chauveau. Le Phare de Chauveau est classé monument historique, Camille Brugier a rédigé un ouvrage sur ce thème disponible au secrétariat de la Mairie.

Monsieur le Maire remercie l'association l'APPRP pour la pétition qui doit être déposée auprès de Mme la Préfète. Il fera un courrier qui sera déposé le 21 novembre à la Préfecture.

Le SCOT doit être voté par le Conseil Communautaire dans le courant du mois de décembre, le SMVM quant à lui sera voté au printemps. Donc, deux solutions peuvent être envisagées quant à l'aménagement du port : La première (dossier Ginger Environnement) avec un agrandissement des limites portuaires, environ 250 anneaux, la deuxième sans extension des limites portuaires, environ 150 à 160 anneaux. Maître Mitard, avocat, étudie le dossier du port. Il met en évidence que sans l'avis de la Commission des Sites aucun travaux ne peut être engagé.

FIN DE LA SÉANCE 17H30

